

COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS – VAL DE THOUET
Aménagement d'une zone d'activité économique – ZAC AURALIS2 – à Airvault (79)
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

POUVOIR ADJUDICATEUR :

COMMUNAUTE DES COMMUNES AIRVAUDAIS – VAL DU THOUET
33, place des
Promenades 79600
AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48 – Courriel communaute@cc-avt.fr
Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Monsieur Le Président



PROFIL ACHETEUR :

<https://www.marches-securies.fr>

MAITRE D'ŒUVRE :

DCI Environnement 18 rue de Locronan 29000 QUIMPER

PROCEDURE : Procédure adaptée conformément aux dispositions des l'articles L2123-1 et R.2123- 1-1° du Code de la Commande Publique

OBJET DU MARCHÉ : Aménagement d'une zone d'activité économique – ZAC AURALIS2 – à Airvault (79)

NOMBRE ET CONSISTANCE DES LOTS : Les prestations sont réparties en trois lots :

- Lot 1 : terrassement – voirie-réseaux-espaces verts
- Lot2 : Adduction d'Eau Potable.
- Lot 3 : Eclairage Public

VARIANTES : sans objet

PSE : sans objet

DURÉE DU MARCHÉ – DÉBUT ET FIN DES TRAVAUX :

Démarrage des travaux septembre 2026, durée d'Exécution définie à l'AE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation et les modalités de leur vérification sont précisées dans le règlement de consultation. En application des dispositions du Nouveau Code de la Commande Publique, l'exécution du marché comporte **une clause sociale d'insertion** et de promotion de l'emploi obligatoire.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les critères suivants seront utilisés pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Critère 1 : Prix des prestations = 60 %
- Critère 2 : Valeur technique = 30 %
- Critère environnemental = 10 %

Le Président de la Communauté de Communes ou un prestataire, délégataire de cette mission dans le cadre de son marché, pourra opérer une négociation avec les candidats afin de sélectionner l'offre économiquement la plus favorable.

CONDITIONS DE DÉLAIS ET DÉPÔT :

Date limite de réception des offres : **mardi 21 juillet 2026 à 12 HEURES**

Dépôt dématérialisé : voir conditions au Règlement de consultation

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Les entreprises peuvent télécharger gratuitement le dossier de consultation sur le site :

<https://www.marches-securises.fr>

INSTANCES CHARGÉES DES PROCÉDURES DE RECOURS ET AUPRÈS DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :

Tribunal administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – Hôtel Gilbert – BP 541 – 86020 Poitiers Cedex – courriel greffe.ta-poitiers@juradm.fr - Tél. 05 49 60 79 19

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 19 juin 2026